



La littérature européenne au risque de l'enseignement du français

Anne-Raymonde de Beaudrap, maître de conférences HDR,
Université de Nantes, France.

Résumé : *la mise en place en 2001 d'un objet d'étude nouveau pour la classe de première « un mouvement littéraire français et européen du XVI^e au XVIII^e siècle » a entraîné ipso facto la nécessité de pratiquer une lecture littéraire de textes issus des littératures européennes, lecture qui, auparavant en collège, n'est pas toujours pratiquée. Mais cette didactisation se fait parfois sans que soient utilisés les apports de la littérature comparée (pourtant vieille désormais de plus de 70 ans). Notre analyse portera sur les textes officiels définissant le travail recommandé autour d'un « mouvement européen » ainsi que sur les propositions faites dans une série de manuels de français pour la classe de première. Une question centrale conduira la réflexion : cet objet d'étude a-t-il pour objectif de contextualiser un « mouvement français » dans un espace plus large, de construire un concept nouveau, celui de « mouvement européen », voire d'initier les élèves à la littérature européenne ? Divers points d'attention seront mis en lumière : la question de la traduction, l'égalité et les échanges entre les arts, et enfin une interrogation sur unité/diversité de la ou des littérature(s) européennes.*

Dans le système scolaire français, la présence d'auteurs étrangers traduits – et en particulier d'écrivains européens - dans les programmes de français pour les collèges et les lycées n'est pas une nouveauté. Pour preuves, les travaux d'A. Chervel (1986-1997) où il recensait les différents auteurs inscrits aux programmes de « 1800 à nos jours » ou l'analyse de V. Houdart-Merot (2003 p. 20-29) où elle montre comment progressivement les textes étrangers traduits se sont substitué aux langues anciennes.

La nouveauté dans les programmes de français a consisté à rendre obligatoire cette étude et cela à partir de deux prescriptions officielles : les Instructions pour le lycée en 2001 et le décret relatif au socle commun des connaissances en 2007. Commençons par évoquer ce dernier puisqu'il est le plus récent. Dans la 5^{ème} partie intitulée « la culture humaniste », il est demandé que tout au long de la scolarité au collège, les élèves soient

- par une connaissance d'œuvres littéraires, picturales, théâtrales, musicales, architecturales ou cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial (ancien, moderne ou contemporain). »

Cette demande a ensuite été reprise dans le préambule des Instructions officielles pour le collège de 2008, par la formule « [les élèves doivent être] préparés à partager une culture européenne par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité... », la référence à l'initiation à l'art apparaissant par la suite sous la forme « selon les préconisations du socle commun de connaissances et de compétences (pilier 5), «une connaissance d'œuvres cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial» est encouragée. ». Dans le cadre d'une recherche INRP intitulée « Enjeux de mémoire, identité européenne et enseignement de l'Europe », nous analysons les effets de ces directives sur les pratiques scolaires en histoire et en français, en prenant comme observables des manuels parus récemment : étudiant les ouvrages de collège, nous avons constaté la diversité des concrétisations selon les classes et selon aussi les éditeurs. Nos conclusions seront publiées dans le rapport qui doit paraître à l'issue de cette

[...] préparés à partager une culture européenne :

- par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité (l'Illiade et l'Odyssée, récits de la fondation de Rome, la Bible),

recherche et ne seront utilisés ici que quelques éléments de notre enquête.

Pour interroger cette prise en compte de la lecture littéraire des auteurs européens à l'école, il semble plus pertinent de s'intéresser à cette pratique au lycée à partir d'un des objets d'étude proposés pour la classe de 1^{ère} « un mouvement littéraire et culturel français et européen ». Cet objet d'étude figurant dans les Instructions officielles de 2001, puis confirmé dans celles de 2007, concerne toutes les sections, même s'il reste facultatif pour les sections technologiques. Pour analyser cette pratique, nous disposons donc d'un recul de 8 ans et la question centrale sera : *Comment lit-on la littérature européenne au lycée ? Quelles en sont les démarches, les enjeux, les risques ? Comment envisager une vraie lecture littéraire des auteurs européens ?*

Notre regard portera tout d'abord sur les prescriptions relatives à cette étude d'un mouvement français et européen ; ce sont principalement les documents d'accompagnement des Instructions officielles qui nous serviront de matériau pour notre analyse. En utilisant des éléments provenant de plusieurs manuels de 2001 puis de 2007, nous mettrons en évidence un certain nombre de risques inhérents à de telles approches et formulerons ensuite quelques propositions relatives à l'étude de la littérature européenne en classe de français.

LIRE EN CLASSE DE FRANÇAIS LA LITTÉRATURE EUROPÉENNE, QUE DOIT-ON FAIRE ?

La lecture d'œuvres appartenant au « patrimoine de l'humanité » (et donc d'auteurs de la communauté européenne) est inscrite dans les programmes de collège, nous l'avons vu. La spécificité de l'enseignement de la littérature au lycée consiste à permettre aux élèves d'élaborer de grandes catégories littéraires (comme les notions de genre, de registre, de mouvements etc.), favorisant une interprétation contextualisée des textes lus. C'est ainsi qu'en seconde puis en première, il est demandé de faire travailler les élèves sur la notion de mouvement littéraire et culturel (en classe de seconde, un mouvement français des XIX^e et XX^e siècles, en première un mouvement français et européen des XVI^e-XVIII^e siècles). Il est dit en 2001 :

Le terme de "mouvement littéraire et culturel" désigne les situations historiques où des traits communs apparaissent de façon manifeste dans des œuvres d'écrivains, mais aussi dans d'autres domaines de la vie intellectuelle et idéologique. Il est alors possible d'introduire la notion de "phénomène" pour initier les élèves à des situations où les auteurs peuvent avoir des traits en commun par-delà même leurs différences, voire divergences, pour des raisons historiques identifiables...

ou en 2007, avec un accent mis sur les auteurs eux-mêmes :

le terme de "mouvement littéraire" désigne un ensemble d'auteurs présentant des traits communs affichés, inscrits dans des textes ayant valeur de programme, voire de manifeste. Il peut s'agir d'une

"école littéraire" avec sa doctrine, ses signes de ralliement, ses chefs de file ; il peut s'agir aussi, plus simplement, d'un courant qui, sans former une école à proprement parler offre une unité esthétique et idéologique forte.

Trois aspects retiendront notre attention : il est question d'un « phénomène » littéraire ou culturel présentant des traits communs plus repérables que les différences, voire les divergences ; ces caractéristiques apparaissent chez des écrivains ou des artistes français mais aussi européens ; ces éléments sont à relier à des situations historiques précises (c'est ce qui pourrait distinguer un "mouvement" d'un "genre littéraire" qui, lui, se manifeste à différentes époques, même si les formes se modifient, au moins partiellement.

Si les Instructions officielles de 2001, puis de 2007 explicitent la notion de mouvement, les premières sont par contre peu précises à propos de la dimension européenne ; il est seulement question de « *phénomènes d'ampleur géographique plus vaste, de dimension internationale, largement européenne [...] ayant eu en France un fort retentissement* ». Les documents d'accompagnement de 2007 déploient plus largement la question de l'Europe dans la rubrique « La dimension européenne ». Les quatre paragraphes de cette sous partie sont en fait une série d'exemples de cet élargissement à l'Europe ; le premier concerne la circulation des idées et des arts à la Renaissance, en particulier à partir de l'Italie, le rôle du latin comme langue de communication étant mis en évidence ; le second et le troisième exemples concernent l'époque des Lumières avec l'évocation de deux pays européens : l'influence de l'Angleterre sur la pensée de Voltaire, puis les relations entre l'Aufklärung allemand et les Lumières en France, incarnées ici par Diderot. L'évocation de ces trois pays précise en partie – mais en partie seulement – l'espace européen à envisager.

Si maintenant, nous nous intéressons plus particulièrement à la didactique proposée, il est dit qu'elle devra comporter plusieurs dimensions, dont l'ordre de réalisation dépendra des choix pédagogiques des enseignants :

- une phase de lecture des textes car « il s'agit avant tout de lire des textes et de placer au centre du travail, le plus possible l'étude d'une œuvre intégrale. » (Document d'accompagnement 2^{nde}/1^{ère} 2001 p. 29) ;
- une contextualisation précise des textes ;
- une mise en relation (voire une comparaison) des documents (les textes lus mais aussi des images, de la musique etc.) ;
- l'élaboration de systèmes explicatifs permettant « aux élèves de saisir les forces qui entraînent les créateurs dans une société et dans une histoire et non de les figer dans des classifications *à priori* ».

Le but de toute cette démarche est l'élaboration de repères d'histoire littéraire (le terme revient à de nombreuses reprises dans le document mais avec, à chaque fois, une insistance sur la pratique de lecture qui doit accompagner, précéder ou suivre la construction de savoirs en histoire littéraire).

LIRE EN CLASSE DE FRANÇAIS LA LITTÉRATURE EUROPÉENNE, QUE FAIT-ON ?

Les manuels de français parus de 2001 à aujourd'hui pour les classes de lycée ont diversement opérationnalisé ces recommandations et dans le cadre de la recherche, nous avons étudié différentes séquences proposées à partir d'un certain nombre de grilles. Voici les items que nous avons retenus¹ :

- L'autre de l'Europe
- Quelle contextualisation ?
- Textes français/textes européens, quelles relations ?
- Quelle lecture des textes européens ?
- Place des auteurs européens dans l'élaboration de la notion de mouvement

LA « LITTÉRATURE EUROPÉENNE » EN CLASSE DE FRANÇAIS, QUELS RISQUES ? QUELS ENJEUX ?

Nous le savons bien, les propositions faites dans les manuels ne rendent que partiellement compte des pratiques réelles des enseignants, même s'il apparaît souvent que, lorsqu'il s'agit de sujets délicats à enseigner, beaucoup de professeurs ont recours à des manuels scolaires pour pallier leur manque de formation, ou seulement dépasser leurs propres réticences (Beudrap 2004, 2007, 2010). Or, la littérature européenne, enseignée à l'université dans le cadre des cours de littérature comparée, n'est vraiment prise en compte puis évaluée comme savoir que dans le cadre d'une épreuve à l'agrégation de lettres modernes. Et tous les professeurs de lettres n'ont pas préparé ce concours ! D'où, sans doute, des évitements possibles lorsqu'il s'agit d'étudier en classe des auteurs étrangers ?

Aussi semble-t-il important de souligner maintenant plusieurs aspects essentiels pour une prise en compte réelle de la littérature européenne dans les classes de français.

Le premier élément à intégrer dans la lecture littéraire de ces textes est le fait qu'il s'agit de lire « littérairement » des textes traduits.

TEXTES TRADUITS ET LECTURE LITTÉRAIRE, QUELS ACCOMMODEMENTS ?

Pour étudier les rapports qui peuvent exister entre la pratique de la traduction et la lecture littéraire, le terme « d'accommodement » semble assez juste. Il doit y avoir des ajustements, des compromis entre la didactique de la lecture littéraire traditionnelle et le statut de texte traduit. En quoi consisterait cette reconnaissance mutuelle ? Il s'agit tout d'abord d'une acceptation du processus de traduction. Même si la démarche de la lecture analytique a mis en lumière la place du lecteur dans l'interprétation d'un texte, il

semblerait que le rôle du traducteur, premier interprète du texte qu'il traduit, ait été totalement occulté. Le texte traduit est considéré comme absolument équivalent au texte d'origine et donc totalement « transparent » pour le lecteur qui s'en saisit. Pour preuve, l'omission du nom du traducteur dans un des manuels de troisième que nous avons consultés (mais c'est une exception) et plus généralement l'absence quasi-totale de propositions de plusieurs traductions d'un même texte, surtout s'il s'agit d'un poème où la part de récréation par un traducteur est la plus importante². Dans tous les manuels de première que nous avons consultés, un seul (Magnard 2007 p.50) propose ce travail. A partir d'un poème de Luis de Gongora donné dans sa langue originelle l'italien et de sa traduction, les élèves sont invités à comparer les formes prosodiques, les figures de style, l'énonciation avant de proposer leur propre traduction. Ce travail de réflexion sur les choix que suppose toute traduction n'est pas à faire sur tous les textes traduits proposés en lecture, mais doit au moins être entrepris sur un certain nombre d'extraits. A un moment où l'Éducation nationale promeut l'étude des langues vivantes à l'école, cela pourrait être important d'utiliser les compétences acquises par les élèves pour les sensibiliser à l'originalité du texte initial et aux difficultés de la traduction. Ainsi, les lycéens seraient-ils plus à même de percevoir le rôle d'interprète que joue le traducteur en proposant leur interprétation personnelle à l'égard du texte qui leur est confié. On serait alors en droit d'étudier l'écriture même du texte puisqu'on pourrait déterminer plus nettement ce qui est propre à l'écriture de tel auteur et ce qui est le fait d'une traduction. La comparaison de plusieurs traductions pourrait aussi être utilisée comme approche du texte original.

Mais derrière cette réticence vis-à-vis des textes traduits, on peut aussi voir une conception très française de la littérature.

LA LITTÉRATURE EUROPÉENNE TRADUITE EST-ELLE ENCORE DE LA LITTÉRATURE SCOLARISABLE ?

Une conception de la littérature a longtemps prédominé en France, celle d'une sacralisation de l'œuvre (Sarrazin 1987). Cette vision patrimoniale est résumée par V. Houdart-Merot (2003 p.26) de la façon suivante : « *Cette conviction, c'est que la littérature, la vraie est intraduisible, que la traduction trahit, privilégie le fond au détriment de la forme et qu'on ne peut dans ces conditions expliquer un texte traduit* ». Mais cette vision d'une « littérature intraduisible » se double, voire est accentuée, par un sentiment de supériorité du génie français dans tous les domaines artistiques. Déjà Voltaire dont on connaît par ailleurs l'ouverture européenne proposait la diffusion dans toute l'Europe de notre « littérature sans égal » en déclarant : « *L'Europe qui lit ces auteurs [il s'agissait de Corneille, Molière et La Fontaine] apprendrait par eux notre*

¹ Lors de la communication qui sera faite, les principaux résultats seront présentés sous forme de tableaux, de schémas que nous commenterons alors.

² Ainsi, il n'est pas indifférent que ce soit le poète français Bonnefoy qui soit l'auteur d'une traduction d'un texte poétique étranger.=, par exemple.

langue avec sûreté ; sa pureté serait à jamais fixée ; les bons livres français, imprimés avec soin aux dépens du Roi, seraient un des plus glorieux monuments de la nation »³. En suivant cet a priori de la supériorité de tout art créé en France, certains pourraient en arriver alors à se demander si la littérature, née dans n'importe quel pays d'Europe, et surtout non produite en français, est encore de la littérature. C'est une question qui ne semble pas totalement résolue puisqu'à l'oral de l'EAF⁴ ou dans le corpus des textes donnés à l'écrit, les interrogations ou les commentaires portent exclusivement sur les textes français, les textes étrangers n'étant utilisés que pour des études thématiques ou des élargissements. D'où une place secondaire laissée aux textes d'auteurs étrangers.

LA LITTÉRATURE EUROPÉENNE AU SERVICE D'UNE HISTOIRE LITTÉRAIRE FRANCO FRANÇAISE

La troisième caractéristique de ces œuvres européennes intégrées dans une séquence de français est leur usage ancillaire. La plupart des notices ou des synthèses relatives aux deux mouvements étudiés en classe de première témoignent de cette perspective franco française de la construction du « phénomène » de mouvement. Ainsi on peut lire (Magnard 2007 p.284) :

Les Lumières désignent un vaste mouvement européen du XVIIIe, caractérisé par un bouleversement profond dans la manière de penser, d'appréhender le monde et l'homme. Les intellectuels des différents pays se connaissent et correspondent entre eux, notamment par l'intermédiaire de Voltaire, surnommé "l'aubergiste de l'Europe".

Dans cette définition placée au début de cette fiche de synthèse, deux phénomènes sont à noter : une chronologie organisée à partir du phénomène français qui s'est développé près de 40 ans après l'Aufklärung allemand ou à la suite des évolutions politico-économiques anglaises ; de plus, l'affirmation du rôle central joué par un écrivain français comme Voltaire, alors que le philosophe Kant, cité quelques lignes plus loin, est seulement celui qui a « résumé[é] » cet idéal comme si son œuvre philosophique n'était que le fruit – et non le point de départ - d'une réflexion nouvelle.

Cependant cette vision franco française de l'histoire littéraire n'est pas le fait de tous les manuels et la structure d'un ouvrage (Nathan 2007 p. 206 et 230) mérite d'être notée ici. Il s'agit d'un manuel construit sur le principe d'une périodisation par demi-siècle, les auteurs français ou étrangers étant intégrés chronologiquement ; en début et en fin de parties figurent des pages de synthèse : « Mouvement littéraire et culturel » en début de chapitre, « La littérature en Europe » à la fin. En mettant en regard

les deux fiches correspondant à la même période, le professeur peut aider les élèves à acquérir une vision plus européenne de la littérature. Ce même découpage historique permet aussi de faire apparaître certains décalages entre un mouvement né dans tel ou tel pays européen et ses manifestations ou reprises dans la littérature française.

Mais la présentation de ce manuel est aussi l'occasion de s'interroger sur un autre problème que pose l'approche de la littérature européenne, à savoir l'existence même d'une réalité littéraire commune à tous les pays.

UNE LITTÉRATURE EUROPÉENNE EXISTE-T-ELLE ?

Cette interrogation est au cœur d'un article de J. Dugast (1991 p.9). Il y envisageait un certain nombre des problèmes posés par la recherche d'une unité de la littérature européenne en disant :

Est-il légitime tout d'abord de parler d'une "littérature européenne" ? On mesure bien les implications théoriques d'une telle notion : les catégorisations littéraires se fondent traditionnellement sur les deux paramètres principaux que sont la langue (idiome) et la nation pour qualifier une littérature. Les débats soulevés par la non coïncidence absolue entre ces deux champs ont conduit à d'embarrassantes questions (Y a-t-il une littérature belge, une littérature suisse ? [...]) L'Europe, cette entité géohistorique non encore constituée politiquement, n'offre évidemment ni unité linguistique, ni unité nationale, et l'on remarquera justement que les contours aujourd'hui proposés pour la réalisation de "l'idée européenne" ne sauraient définir qu'arbitrairement des frontières culturelles.

Les manuels consultés – et en particulier les ouvrages parus chez Nathan (2007) et Belin (2001) - escamotent ce problème en présentant pour chaque siècle un état de la littérature pays par pays. Encore plus parcellisées, les notices biographiques jointes aux textes d'auteurs étrangers sont autant d'aperçus sur une petite partie de la création littéraire ou artistique du pays concerné.

Des synthèses sur la littérature européenne, organisées autour de grandes entités et non en fonction de découpages nationaux, existent (Backès 1996, Benoit-Dusauroy & Fontaine 1992, 2007, Didier 1998 etc.). Mais seraient-elles vraiment utiles au niveau des classes de première de lycée⁵ ? Le numéro de la revue du *Français aujourd'hui* (1991 n°95) consacré à ce sujet porte un titre révélateur puisque les coordonnateurs du journal ont choisi de mettre le pluriel en intitulant le numéro « Littératures européennes ». C'est la formule qui peut sembler la plus opportune, d'où la nécessité de mettre en place les procédures de lectures initiées par la littérature comparée, seules démarches efficaces face à la comparaison de documents d'origines différentes.

³ Voltaire, « Vingt-quatrième lettre "Sur les académies" » in *Lettres philosophiques*, Garnier Flammarion, 1964, p. 158

⁴ EAF : Épreuve anticipée de français que les lycéens passent en première, une année avant les autres épreuves du baccalauréat.

⁵ La question pourrait être toute autre en classe terminale section L où certains aspects de la littérature européenne pourraient être abordés en fonction des œuvres au programme.

UNE DÉMARCHE COMPARATISTE AU SERVICE DE L'ÉTUDE DE LA LITTÉRATURE COMPARÉE.

Le principe central de toute analyse des textes étrangers mis en relation avec des extraits de textes français est rappelé dans les Instructions officielles citées précédemment : « *le travail par des comparaisons est indispensable : la construction de la perspective historique exige cette mise en lumière des héritages et des différences* ». Cette étude en réseau faisant apparaître convergences et divergences peut être entreprise grâce aux différents outils propres à la lecture en littérature comparée. Dans un article de synthèse, D. Pageaux (2005) en rappelait quelques principes. Il y a d'abord l'importance du choix lors de la constitution du corpus. La sélection des textes européens et leur place dans un corpus ont été décrits pour quelques manuels et nous en avons vu le rôle capital ; des dispositifs divers (dissémination, organisation chronologique, place secondaire en prolongement ou mise en dialogue etc.) produisent des effets très différents.

Second principe d'une étude comparatiste « *la recherche de liens d'analogie, de parenté, d'influence* » (Pichois 1983). Enfin, le comparatisme, tout autant que les Instructions officielles auxquelles nous faisons référence, insiste sur la place essentielle de la lecture, voire d'une relecture, avec l'éclairage des autres textes du corpus, ce qui permet de percevoir les effets d'héritages ou de ruptures propres à l'ensemble européen. Et A. Pageaux d'affirmer :

Latérales, transversales, pendulaires, ce sont ces lectures qui donnent validité et dynamisme à la comparaison, à la série de comparaisons qui va se développer, d'un texte à l'autre, d'un ensemble ou d'une série à d'autres et qui fournit la base de la synthèse, des axes, des lignes directrices qui non seulement permettent de passer d'un texte à l'autre, mais de les lire comme un nouvel ensemble (l'inter et le supra...). Cette synthèse sera d'autant plus riche, variée qu'il y aura eu une réflexion non seulement sur les textes regroupés, mais de façon abstraite, théorique, sur des questions plus générales soulevées par le sujet retenu et qui ressortissent à la thématique, au mythe, à l'image, au genre, à la poétique, etc.

CONCLUSION

Trois conclusions peuvent être tirées de cette investigation autour de la littérature européenne en classe de français :

Sa place est très diverse mais elle est réelle, même si en collège, le statut des écrivains européens dans les dernières Instructions officielles de 2008 est nettement moins défini. La reconnaissance de la littérature européenne grâce à son intégration dans un des objets d'étude validé lors des épreuves du baccalauréat de français témoigne de cette prise en compte.

Mais – et c'est le second aspect des observations faites – la lecture de ces textes proposés en traduction reste à définir, c'est-à-dire à didactiser. Sur ce point il serait intéressant de pouvoir comparer les démarches adoptées dans les autres pays

d'Europe vis-à-vis de cet ensemble littéraire et artistique plus large, pour essayer, nous français, d'échapper à notre vision hégémonique de la littérature française, source et sommet de toutes les littératures aux dires de certains.

La troisième leçon à tirer de cette recension est l'importance, voire l'urgence d'une réflexion sur ce sujet. Si l'on prend comme domaine celui de la littérature de jeunesse, secteur éditorial extrêmement productif aujourd'hui, c'est un ensemble d'œuvres pour la plupart traduites qui sont proposées aux élèves et souvent leur inscription dans un aspect européen particulier en est totalement gommé. Alors le mot de la fin pourrait être la boutade d'E. Balibar (2001) : « Si la "langue de l'Europe" c'est la traduction [...], il faut réduire l'écart (et non le supprimer) et travailler à sa normalisation, ce qui veut dire aussi retrouver à une autre échelle l'esprit des grandes "révolutions culturelles" de l'apprentissage [...] La tâche n'est pas moins gigantesque. Elle suffira à occuper plusieurs générations d'artistes, de pédagogues et de techniciens, rétablissant du même coup les véritables perspectives d'une transformation historique "postnationale" ».

BIBLIOGRAPHIE

- Backès, J.-L. (1996). *La Littérature européenne*. Paris : Belin.
- Balibar, É. (2001). *Nous, citoyens d'Europe ?* Paris : La Découverte.
- Benoit-Dusauroy, A. & Fontaine, G. (Ed.). (1992). *Lettres européennes : Histoire de la littérature européenne*. Paris : Hachette.
- Benoit-Dusauroy, A. & Fontaine, G. (Ed.). (2007). *Lettres européennes : Manuel universitaire d'histoire de la littérature européenne*. Bruxelles : De Boeck.
- Brunel, P., Pichois, C. & Rousseau, A.-M. (2000). *Qu'est-ce que la littérature comparée*. Paris : A. Colin.
- Didier, B. (1998). *Précis de littérature européenne*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Dugast, J. (1991) Enseigner la littérature de l'Europe. *Le Français aujourd'hui*, 95, p. 9-12.
- Haquette, J.L (2005). *Lectures européennes, Introduction à la pratique de la littérature comparée*. Paris : Bréal.
- Houdart-Merot, V. (2003). Textes traduits et pratiques de la traduction littéraire en France, *Le Français aujourd'hui*, 142, 19-28.
- Pageaux, D.-H. (2005). Littérature comparée et comparaisons. [Version électronique]. Consulté le 5 mars 2010 dans <http://www.vox-poetica.org/sflgc/biblio/comparaisons.html>